

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

### DELIBERATION

#### **OBJET : Marché à bons de commande de réfection de voirie**

---

Rapporteur : Patrick GARGAM

La ville a lancé une consultation relative à des travaux de réparations ponctuelles de l'intégralité du patrimoine de voiries communales.

Le montant maximum prévisionnel du marché à bons de commande a été estimé à 2.000 .000 € TTC sur 4 ans.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités», après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à bons de commande de réfection de voirie ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour effectuer toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM